2ème ANNÉE — DUCK LAKE, SASK., JEUDI 25 AVRIL 1912 — No. 8

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe)............$2.00



Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. 0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Propriétaires Cie LA BONNE PRESSE Ltee

L'horrible tragédie

Au lieu de diminuer l'horreur du sinistre qui a englouti le "Titanic" sous les flots, les dernières dépêches télégraphiques l'ont aggravée.

La liste des victimes s'est encore allongée de plus de trois cents personnes, et l'enquête tenue à New York, par les autorités américaines, a établi que, malgré l'avertissement du danger, le bateau géant a couru à sa perte par un excès de présomption.

Quand on songe qu'un capitaine prudent et expérimenté laisse filer son navire à une allure de 26 milles malgré l'approche des banquises, on peut sûrement conclure que le mot d'ordre des directeurs de la compagnie était: "vitesse avant tout." C'est pour cette vaine gloire d'établir un record que des milliers de vies humaines ont été sacrifiées.

La fièvre de la vitesse attire aujourd'hui comme un vertige. Il fallait peut-être un désastre de cette horrible étendue pour ramener les compagnies de transport à de plus saines notions de prudence et couper court à ce jeu criminel.

N'est-il pas affreux de constater aussi que les bateaux de sauvetage ne pouvaient accommoder que le tiers des passagers!

Effroyable présomption de l'orgueil humain! La grandeur du châtiment en fait ressortir toute la monstrueuse étendue, et le monde entier en est resté stupéfait.

Mais en même temps que Dieu frappe, il pardonne; sur l'horreur du châtiment il projette les rayons d'une miséricorde infinie qui ajoutent au grandiose du spectacle et en font mieux ressortir les leçons. Il y avait là des millionnaires, des idolâtre du dieu dollar, des adorateurs de la force matérielle, des hommes de joie et de proie, qui ont retrouvé en face de la mort un courage surhumain. Par une miséricorde divine éclatante, ils ont compris, dans cet instant solennel, le néant des choses humaines; cette pensée seule a pu leur faire accueillir la mort en héros et leur donner la force de sacrifier leur vie pour sauver celle des femmes et des enfants. *"Nearer my God to Thee,"* —"Plus près de vous, ô mon Dieu,"— c'est aux derniers accents de cet hymne que le "Titanic" disparut sous les flots. Le plaisir éloigne de Dieu, l'effroi et la douleur en rapprochent.

Il est consolant d'apprendre que deux prêtres catholiques se trouvaient à bord et qu'avant de disparaître eux-mêmes sous les flots, en braves, ils ont donné une dernière absolution générale à tous les naufragés.

Puissent ces milliers d'âmes, qui ont comparu soudain devant Dieu, avoir mérité pardon et miséricorde en échappant à un abîme plus terrible que celui de l'océan, l'abîme des douleurs éternelles!

De l'action, encore de l'action....

C'est le chancelier Bacon qui disait; "Dans les affaires, pour réussir, il faut premièrement de l'audace; secondement de l'audace; troisièmement, toujours de l'audace."

Dans les œuvres d'organisation catholique, ce principe s'applique tout aussi bien, mieux encore, que dans les affaires purement commerciales. Il faut de l'action, encore de l'action, toujours de l'action; ici, c'est au premier chef, une action, noble, généreuse, désintéressée, puisque c'est la mise en pratique même du grand précepte de la charité chrétienne.

Pourquoi l'organisation, sinon pour resserrer les liens qui doivent unir des frères de même foi et de même langue? et pourquoi l'union, sinon pour nous entr'aider, nous fortifier mutuellement, nous défendre contre les dangers?

Lorsque partout, nos ennemis sont unis contre nous sur le terrain sectaire, dans cette combinaison savante de loges maçonniques, de sociétés secrètes et neutres, qui complotent l'anéantissement du christianisme, pourquoi ne nous organiserions-nous pas, pour la lutte, sur le terrain imprescriptible de la liberté religieuse, du droit éternel contre lequel il n'y a pas de droit?

Tout homme un peu averti comprend que l'organisation franchement catholique est une nécessité pressante, mais parfois on néglige trop l'action individuelle absolument nécessaire pourtant au succès d'ensemble.

Il suffit de montrer à un cœur généreux un noble but à atteindre pour faire jouer les ressorts de son activité. Tout homme qui se dépense pour le succès d'une idée finit toujours par mettre en branle les volontés qui se rencontrent dans la sphère de son influence. Le tout est de vouloir, avec énergie et persévérance. Accomplissons partout notre devoir individuel et il en résultera un grand bien social.

Pour nous, catholiques français de l'Ouest, le but à atteindre est de conserver notre langue et notre foi; le moyen d'atteindre ce but est de nous organiser par paroisses, autour de nos clochers, comme en autant de forteresses reliées les unes aux autres.

Dans la Saskatchewan, le centre d'organisation générale est déjà crée par la formation du Comité Permanent du Parler Français établi au Congrès du 28 février. Il faut maintenant que des associations locales se forment dans toutes les paroisses. Un organisme semblable s'élabore avec succès pour les forces nationales de l'Alberta, tandis que le Manitoba groupe toutes les énergies dans la Fédération Catholique de Winnipeg pour la revendication complète de nos droits scolaires.

***

Les organisateurs de la belle et grande Société des Artisans Canadiens-Français arrivant chez nous au moment même où ce mouvement général d'organisation catholique est le plus en faveur, nous ne doutons pas que leur action soit puissamment secondée par tous ceux qui ont à cœur le bien de leurs compatriotes, tandis que les dévoués représentants de la mutualité française et catholique nous aideront en retour, à grouper nos forces économiques et sociales, en implantant dans tout l'Ouest de nombreuses et solides succursales de leur Société.

Nous le disions la semaine dernière, la venue des organisateurs des Artisans est une bonne aubaine pour l'Ouest. Que l'on sache en profiter. C'est le temps pour nos lecteurs de s'enrôler dans cette puissante société, et d'y faire entrer leurs amis. Tout en faisant une affaire d'or pour vous-mêmes et pour votre famille, vous contribuez à une belle œuvre de groupement français et d'organisation catholique.

M. Alfred Fortier, l'organisateur de la Saskatchewan, arrivé parmi nous depuis à peine une semaine, se déclare déjà enchanté du bon accueil qu'il reçoit partout et de l'intelligence éclairée que manifestent nos populations françaises au sujet de cet œuvre de groupement catholique et français. Nous sommes convaincus que MM. Archambault et Routhier, organisateurs du Manitoba et de l'Alberta trouvent aussi dans ces deux provinces un terrain bien préparé, grâce au zèle et au dévouement de notre admirable clergé.

A tous, qu'il nous soit permis d'évoquer encore une fois le mot d'ordre que les âmes généreuses ne manquent jamais de saisir: il faut de l'action, encore de l'action, toujours de l'action.

Pour la justice et le droit

Nous recevons de M. Ambroise Lepine, ancien adjudant-général du célèbre Louis Riel, la belle lettre suivante qui ne manquera pas de susciter le plus vif intérêt.

Ste Rose du Lac, Man., 12 Avril 1912

Au "Patriote de l'Ouest."

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de joindre ma faible voix à celle de tant d'autres, pour remercier publiquement tous ces généreux défenseurs de la plus belle des causes: celle des faibles. Cette cause sacrée—les droits des catholiques à leurs écoles dans le Nord-Ouest Canadien—nous l'avons gagnée au péril de notre vie. Mon brave ami Louis Riel est monté sur l'échafaud de Régina à cause d'elle, et j'ai été moi-même condamné à mort pour y avoir travaillé.

Ces droits ont été violés d'abord par le parti libéral, et aujourd'hui le parti conservateur, en qui nous avions mis toute notre confiance à cause de ses antécedants sur la question scolaire, les trahit à son tour. La soif du pouvoir lui fit, oublier toutes ses belles protestations, souvent réitérées, de dévouement à notre égard, et nos amis d'autrefois font alliance avec nos ennemis de toujours pour nous opprimer. Quelle honte!

Merci donc d'abord au brave député de Nicolet, M. Lamarche qui, en vrai pasteur vigilant, s'est jeté dans la mêlée de tous ces loups ravisseurs pour défendre son troupeau. Merci aux quelques courageux qui l'ont suivi.

Merci aux journaux catholiques, fidèles à leur mission,—au vôtre particulièrement,—qui ont pris notre défense.

Merci aussi, et honneur à Bourassa et à Lavergne, dont le nom passera à la postérité. Et je dirai en terminant: Jeunesse canadienne-française, prenez exemple sur ces valeureux patriotes, et qu'ils soient vos modèles. Veillez à la garde de la constitution que vos pères vous ont léguée après tant de combats. Suivez toujours la voie droite, et que l'appât des honneurs mondains ne vous fasse pas dévier. Prenez pour devise ce motto si français: *Fais ce que dois advienne que pourra.*

A. D. Lepine,

Ancien adjudant-général de Riel.

Réponse à quelques questions

En marge d'une lettre

Nous avons reçu de Winnipeg, ces jours derniers, une lettre signée, "un abonné," où nous sont posées plusieurs questions qui nous paraissent venir d'un esprit sincère, loyalement à la recherche de la lumière. Comme d'autres lecteurs se sont peut-être aussi parfois demandé les mêmes choses, nous consentons bien à publier cette lettre en y ajoutant quelques mots de réponse. Mais on comprendra tout de suite que nous devrons nous borner dans nos commentaires à émettre seulement les principes contenant la solution des difficultés soumises. Un peu de réflexion sur quelques faits et quelques notions inattaquables feront jaillir plus de lumière, croyons nous, qu'une discussion de détail.

Voici d'abord la lettre intégralement.

Winnipeg, 14 Avril 1912

Monsieur le Directeur du "Patriote" Duck Lake, Sask.

Je voudrais être écrivain pour me servir des colonnes de votre journal et vous demander, comme

(A suivre en 2me page)

Choses de France

Caen le 30 mars 1912

Mon cher Adolphe

Encore en retard. Heureusement que le "Patriote" ne manque pas de copie, faute de recevoir mon courrier. J'ai lu dans le No. du 7 mars le compte-rendu des travaux de votre Convention. Beau succès qui doit vous encourager à poursuivre le noble but que vous vous êtes proposé: l'union des catholiques de langue française de toute la Saskatchewan pour la défense de leur foi et de ce doux parler de leurs pères que l'américanisme anglo-saxon voudrait ne plus entendre dans les plaines de l'Ouest. Continuez. Cette union à laquelle vous travaillez sera votre force et vous vaincrez en imposant, par dessus le marché, à vos adversaires, estime et respect.

Les deux armes modernes

L'Ecole et la Presse voilà les deux armes modernes qu'il ne faut pas se lasser de perfectionner et qu'on ne doit pas se laisser arracher. Et vous avez bien raison de vous défier des œuvres neutres. La neutralité nous savons ce que c'est en France. C'est comme la "tolérance", la "largeur d'esprit", grands mots qui cachent trop souvent dans les âmes basses le vide des idées, l'inconsistance des convictions, un éclectisme qui n'est que du doute systématique ou une impuissance intellectuelle à conclure. Le mal, ça ne se tolère pas, car le mal n'est pas neutre, lui. Il agit toujours dans le sens du pire. Le mal, ça se combat pour le tuer, l'exterminer.

Chez nous

Chez nous, mon pauvre, ami ça va plus mal et ça va mieux. Hein! tu ne comprends pas! Je m'explique.

Dans le gouvernement c'est une anarchie grandissante: tiraillements, compétitions, dilapidations, gâchis et scandale partout.

Dans le pays une clairvoyance qui commence à ne plus être dupe. Je ne parle pas du peuple pris dans son ensemble: moralement il subit encore l'influence pernicieuse de son éducation "laïque" et de la littérature malsaine dont il se gave. Mais dans l'élite ouvrière, bourgeoise, commerciale, aussi bien que purement littéraire, intellectuelle et philosophique une réaction commence, que les plus aveugles — s'ils sont intelligents — ne peuvent nier et que les plus francs avouent. Oui, mon cher, une "réaction" dans toute la plénitude du mot. Politiquement nous sommes entrés dans une crise qui inquiète les chefs des divers partis républicains. Quelques citations convaincront les lecteurs du "Patriote" qui s'intéressent à l'avenir politique de la France.

On lit dans le "Temps", grave journal anglais anglophile: "Avec ce régime, aucune responsabilité. Dès qu'un ministère a cessé de vivre il est inattaquable. On ne se soucie plus de savoir ce qu'il a fait ou pas fait. On ne parle plus de ses fautes qui ont mis le pays en danger; on nous parle de ce qui servira à renverser le prochain cabinet. Pendant que des négociations se poursuivent au petit bonheur, avec une nation étrangère et d'où peut sortir la guerre, les uns et les autres se menacent de petits papiers et de grosses révélations, les cabinets trouvent dans leur sein même, ceux qui les font choir. C'est un spectacle varié qui passionne le public. Il y en avait de pareils à Byzance le jour de l'entrée des Turcs. — Dans l'"Action," feuille radicale-maçonnique, M. Herbette appuie sur la chantrelle et geint: "Le monde n'a pas assisté à une aussi lamentable confusion depuis l'époque où les derniers défenseurs du Bas-Empire absorbés par les querelles philosophiques ne s'apercevaient pas que les ennemis étaient sous leurs murs." Et ce dernier aveu est à retenir: "les individus sont beaucoup moins coupables que les institutions."

M. R. Millet, ancien ambassadeur, écrit dans la "France", journal opportuniste, c'est-à-dire gouvernemental: "On peut craindre maintenant qu'aucun gouvernement ne puisse plus traiter av[illegible] le dehors, ni administrer au d[illegible] dans", et M. P. Baudin, ancien ministre, dénonce: "la centralisation administrative qui persiste et s'aggrave encore sous le régime démocratique et a pour effet d'enrayer sans cesse la marche des affaires."

M. de Lanessan dans le "Siècle" autre organe judéo-maçonnique, souhaite: "qu'il soit mis fin à l'anarchie qui, après avoir désorganisé tous les services et troublé jusqu'à la défense nationale, s'est introduite dans les pouvoirs public au point de les livrer à la risée d[illegible] monde entier. Si forte que soit [illegible] République (?).. elle ne saurait résister indéfiniment au désordre qui la déconsidère." Des colonnes de l'"Echo de Paris," feuille libéro-conservatrice, Junius (pseudonyme d'un académicien distingué) avertit nos tristes despotes parlementaires en ces termes prophétiques: "O! maîtres imprudents! politiciens néfastes! je vous le dis, on [illegible] mène pas indéfiniment un gran[illegible] pays de cette façon. Une irritatio[illegible] grandit contre vous tous. On se sent joués; on voudrait tenir les coupables et on les sent qui se défilent. Mais il y aura finalement quelquechose de cassé et je crois que ce sera le régime qui vous produit."

Le 48ième ministère

Le ministère Poincaré ne pourra pas plus que ses prédécesseurs gouverner. Comme l'a très bien dit un polémiste: ce ministère-là est un panier de crabes. Comment veux-tu mon cher Adolphe que toutes ces têtes, qui sont de fortes têtes, s'entendent entre elles? On les a réunies un moment pour faire impression dans une heure de crise où il fallait à tout prix calmer l'opinion. Mais le danger s'[illegible] éloigné, la cause de l'accord [illegible] Poincaré, Bourgeois, Millerand [illegible] Cie n'existant plus, ça va se décoller. Je parie $20 avec n'importe qui, q'avant la fin de l'année il y aura une crise ministérielle. Sais-tu que le cabinet Poincaré est le 18ième depuis nos 41 ans de 3ième République!...

(La suite au prochain numéro)

Jean Valgueux

Réponse à quelques questions

(Suite de la 1ère page)

...olique, quelques renseignements. Permettez-moi de vous demander de vouloir bien me renseigner moi-même et une foule de vos abonnés avec qui j'ai eu occasion de causer (car on ne peut avoir trop de connaissances de nos jours) sur les faits suivants.

1er. Quel effet aurait eu la défaite du ministère Borden sur la question des écoles de Keewatin ?

De nouvelles élections, n'est-ce pas qui probablement auraient ramené au pouvoir le parti libéral, et pouvait-on espérer mieux d'un des nôtres qui a vendu sa religion et trahi ses compatriotes pendant 15 années pour garder le pouvoir?

2me. Vous devez avoir lu le dernier discours de notre député M. Jos Bernier et qu'en pensez-vous ?

Pour moi je dis et suis d'opinion (jusqu'à preuve contraire) que c'est la note la plus juste qui ait été frappée, et depuis nous en avons une preuve dans les concessions que vient de nous accorder hon. M. Roblin.

3me. Que pensez-vous de l'attitude de M. l'abbé Bérubé, dans ses écrits d'autrefois sur la question des Ecoles, en faveur de la politique Laurier sur le règlement et désapprouvé publiquement par Mgr Langevin dans plusieurs écrits ?

4me. Il n'y a que deux partis politiques: veuillez donc me dire lequel des deux a le plus fait pour les catholiques, le parti libéral ou conservateur ?

Pour moi, et c'est aussi l'opinion de quelques prêtres avec qui j'en ai causé, le parti libéral semble être un enchaînement avec les autres pays pour combattre notre religion et en regardant le parti libéral arriver au pouvoir en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne et au Portugal, ne vous semble-t-il pas que c'est la guerre partout avec ce parti ; en Belgique, remarquez ce qui adviendra lorsque les libéraux prendront le pouvoir, et pour ne pas sortir de notre pays, voyez comme le respect, dû a notre clergé, a diminué depuis que notre grrrrrand patriote Laurir (sic), a été a la tête du pays. Qu'est-ce que ces hommes n'ont pas essayé auprès du Pape, du Délégué Apostolique, et des autoritées religieuses pour garder le prêtre dans la sacristie, et j'ai été moi-même des plus étonnés lorsque il y a quatre ans, j'allais faire une promenade a Québec, ma ville natale, après une absence de 20 années et d'entendre parler du clergé, comme on m'en a causé avec ce manque de respect d'autrefois et je me suis laissé dire par plusieurs, les larmes aux yeux, que c'était dû aux idées libérales, prêchées par le parti libéral et tellement bien prêchées qu'on m'a assuré, que ces idées, même, avaient pris germe parmi plusieurs de nos bons prêtres. Que le peuple regardait Laurier plutôt comme Pape que politicien et rien d'étonnant à cela puisque à St. Boniface même, des gens qui assistent pourtant à la messe, le disaient plus grand que le Pape.

5me. Si nous ne pouvons suivre le parti libéral, quelles sont donc vos idées de dénigrer nos meilleurs hommes politiques d'aujourd'hui comme vous le faites dans votre journal du 14 et 28 mars et 4 avril ?

Vous allez certainement dire que c'est un conservateur qui écrit cela : oui c'est un conservateur, qui a toujours avec son clergé, suivi ce parti parce qu'il croit que c'est le parti qui a toujours été l'ami des catholiques.

Je voudrais être écrivain pour discuter ces questions publiquement dans votre journal avec vous, malheureusement je ne le suis pas et espère que de temps à autre vous me donnerez dans votre journal, ainsi qu'a beaucoup d'autres de vos abonnés le bénéfice de vos connaissances qui nous permettra d'apprécier nos hommes politiques de l'un ou de l'autre parti, car je ne crois pas vivre assez vieux pour en voir un troisième, mais comme, pour le présent, il n'y en a que deux et qu'ils semblent tous deux être mauvais, nous devrions être éclairés, pour choisir la meilleure de deux mauvaises choses.

Bien à vous,

UN ABONNÉ DU PATRIOTE.

Reponse

1ère QUESTION.— Chaque fois qu'il s'agit d'un principe ou d'un droit, c'est-à-dire d'une *vérité immuable*, c'est toujours un tort inexcusable, de subordonner ce principe et cette vérité aux intérêts actuels de tel ou tel parti politique. On dit : un autre gouvernement ferait-il mieux ? Les *rouges* disaient cela autrefois ; aujourd'hui les *bleus* répètent la même question.— La réponse est pourtant bien simple : si tous les hommes droits et sincères s'entendaient et s'unissaient, au dessus des passions politiques, pour opposer une résistance *ferme, inébranlable, persévérante*, à tout empiètement d'injustice, les gouvernements, bon gré mal gré, quels qu'ils soient, seraient obligés de rendre justice, et de marcher droit. Il ne faut donc pas accommoder les principes aux intérêts d'un parti, mais les défendre et les maintenir dans leur intégrité quelqu'en soient les conséquences.

2ème QUESTION.— Le discours de M. le député Bernier ne vaut que dans la mesure où il s'inspire du principe énoncé plus haut. L'orateur a affirmé sans ambages, et démontré avec abondance de preuves, l'existence de nos droits de français et de catholiques : c'est de quoi il faut le féliciter. Comme question de fait, il a constaté que nous ne pourrons pas reconquérir ces droits totalement tant que nous ne serons pas unis, nous catholiques. Et en cela, il a encore parfaitement raison. Mais s'il prétend que cette union doit se faire autour d'un parti politique, nous ne sommes plus d'accord. Nous disons que les catholiques doivent penser et agir en catholiques avant tout, et se montrer toujours prêts a répudier un parti quel qu'il soit dès lors qu'il s'attaque à leurs droits. C'est à cette condition seule que les minorités se feront respecter. *Pour ne pas être mangé* il suffit ne pas se laisser manger. (Consultez à ce sujet une petite histoire publiée, sous ce titre, dans une autre colonne).

3ème QUESTION.— Je n'en pense rien du tout. D'abord, il ne s'agissait pas, que je sache, du règlement Laurier-Greenway, mais plutôt de la loi scolaire de la Saskatchewan et de l'Alberta qui est mauvaise en soi, mais dont il faut tirer le meilleur parti possible, tout comme au Manitoba, en attendant que nous parvenions avec tenacité constante, à la faire amender graduellement pour que dans son application elle empiète de moins en moins en moins sur nos droits. Les catholiques ont déjà gagné du terrain dans ce sens : ils en gagneront davantage à mesure qu'ils s'organiseront comme catholiques, sur un terrain catholique.

4ème QUESTION. — Vous êtes généreux d'accorder l'existence de deux partis!... Je crois que si je vous demandais à mon tour quelle différence il y a entre le parti conservateur et le parti libéral vous seriez fort embarassé de trouver une réponse. Les étiquettes *rouges* ou *bleues* ne disent rien, sinon que l'une des coteries est au pouvoir pour distribuer des faveurs à ses amis, tandis que l'autre dans l'opposition, guette l'occasion de culbuter le gouvernement pour recommencer exactement la même chose.

La distinction réelle n'est pas là : elle est, chez nous, entre les *francs catholiques* et les *catholiques libéraux* ; et pour le reste du pays, chez les indifférents ou les protestants, entre les *esprits bien pensants* et les *fanatiques* ou *sectaires*. En d'autres termes : il y a les partisans de la cité du bien et les partisans de la cité du mal. C'est une division toute différente de celle des partis conservateurs ou libéraux : il vaut mieux appeler ceux-ci *rouges* et *bleus*, pour la clarté de la discussion : avant le 21 septembre 1911, le billet *rouge*, depuis des années, donnait droit de manger à la crèche, aujourd'hui c'est le billet *bleu* : voilà tout.

Et quand nous parlons des ravages qu'exerce l'esprit de parti, ce que nous dénonçons c'est précisement cet égoïsme corrupteur qui juge toutes les questions religieuses, morales, nationales ou politiques, à la mesure de l'intérêt personnel. Cet égoïsme d'ailleurs, pour se faire pardonner ses torts, en vient à fausser la vérité elle-même dans les esprits, et c'est là le grand mal dont souffrent toutes les sociétés modernes : le libéralisme. Ce mal vous le constatez au Canada et ailleurs, aussi bien chez les rouges que chez les bleus ; c'est un produit, ou plutôt un déchet du régime parlementaire.

5ème QUESTION.— Ce qui précède répond suffisamment à cette dernière objection. Nous n'avons dénigré personne : nous nous sommes contentés de confronter la conduite de certains politiciens avec les principes qu'ils devaient défendre. Si, de ce fait, ceux que vous appelez "nos meilleurs politiciens" n'ont pas paru blancs comme neige, nous n'y pouvons rien.

Que le parti conservateur ait toujours été l'ami des catholiques c'est là une affirmation qui appelle de nombreuses restrictions et d'abondants correctifs, que souligne encore davantage l'affaire du Keewatin. Les partis politiques ne valent que par les hommes qui les composent et l'opinion publique qui les soutient. Il est arrivé aux jours de Cartier et de McDonald que le parti conservateur en plusieurs occasions, s'est montré équitable envers les catholiques. Tant mieux, mais aussi faut-il constater que les catholiques étaient mieux unis qu'aujourd'hui et qu'ils se faisaient respecter parce qu'ils savaient réclamer leurs droits avec fermeté. Le parti au pouvoir devait compter avec eux. Ce qui était bon autrefois l'est encore aujourd'hui : soyons catholiques avant tout, ne nous faisons point esclaves d'un parti politique, c'est à cette condition seulement que notre race restera fidèle à ses glorieuses destinées.

Delmas

—M. E. Héon a acheté une maison de M. Chs. Gratton sur le lot 3. Prix $400. comptant.

—M. H. Pamming, avocat d'Edmonton, était de passage ici pour acheter des lots.

—M. A. Barry, fils de M. F. Barry, fermier de Delmas, a épousé Mlle C. Audet, fille de M. Audet d'Edam. Nous leur offrons nos meilleurs félicitations.

—Les lots se vendent rapidement. Il y a des visiteurs tous les jours.

M. C. F. McGuire ouvre son magasin de fruits, de bonbons, etc. au coin des rues Principale et Prince, opposé au bureau d'immeubles de P. N. Paillé.

Ferland

Plusieurs "homesteaders" nous ont quittés pour passer l'été dans les grands centres ils nous reviendront à l'automne. Bon voyage.

—Les gens se réjouissent de la belle température que nous avons ; tous ont repris l'ouvrage "le cassage," nous semerons bientôt.

—M. Henri Bégin employé de la Compagnie de téléphone à Saskatoon a causé une jolie surprise à son oncle M. Jos. Fournier en venant lui rendre visite, ainsi qu'à ses amis MM. Beaudoin, Chabot et Dion.

Souviens-toi o homme

Il avait dit:

—Vous serez comme des dieux!...

Et Eve, prêtant l'oreille à la voix séductrice, entraîna dans sa chute l'humanité toute entière vers l'insondable abîme des maux et des douleurs.

L'homme grandit... et un jour, s'adressant avec orgueil à tous ses compagnons:

—Bâtissons, leur dit-il, une tour qui s'élève jusqu'au ciel!.. il est temps de montrer notre puissance!..

Et la race humaine toute entière réunissant dans un effort suprême les forces que Dieu lui avait prêtées, éleva dans les airs le monument qui devait à jamais perpétuer son génie.

Hélas, elle devait bientôt s'apercevoir que la puissance de l'homme est bornée!...et la tour de Babel restera pour toujours le signe indéfectible de la suprématie de Dieu sur l'homme.

***

—Qu'est-ce qui est?.. qu'est-ce qui sera?.. se demandait un jour Salomon, en songeant aux mystérieuses surprises de la vie.

—Ce qui est?.. ce qui sera?.. mais, ce qui a été!..

Et en effet..

En des alternatives fréquentes de décadence et de progrès l'humanité a fait péniblement son chemin à travers les âges.

Et chaque fois que l'homme, oubliant sa condition d'inférieur, a tenté de s'élever outre mesure,.. il a dû s'humilier sous la main du Tout Puissant à qui tout doit être soumis sur la terre et dans le ciel.

Et ces humiliations ont été souvent bien terribles!..

***

Aujourd'hui, c'est l'âge du progrès..

Le génie humain se donne partout libre essor et partout se multiplient ses merveilleuses créations..

Comme aux premiers jours, son irréconciliable ennemi est là qui le flatte pour mieux le tromper:

—Marche!... marche! Vous serez comme des dieux!...

Et l'homme enivré d'amour propre et de gloire, se jette en avant, avide d'être enfin le premier!...

La vapeur et l'électricité décuplent ses forces...

Il parcourt la terre et arrache de son sein tous les trésors qu'elle renferme....

Ce n'est pas assez, la terre est trop petite,... il s'élance dans les airs, franchit les montagnes et dispute aux aigles l'empire du firmament.

C'est encore trop peu.

—Bâtissons un vaisseau, plus grand que tous les vaisseaux de la terre,... un vaisseau qui puisse contenir un monde,... un vaisseau que rien ne puisse arrêter et qui franchisse les océans avec la rapidité de l'oiseau dans les airs!

L'argent vient de toutes parts, les millions s'ajoutent aux millions et... le *Titanic* est lancé!...

—Pauvre petit homme, de quoi te mêles-tu?.. vois ce petit bloc de glace,.. c'est là que va s'arrêter ta puissance... c'est là que je vais briser ton orgueil, moi, ton Maître et ton Dieu!.. Arrête, pendant qu'il est temps encore!..

—Non... j'irai!... ton bloc de glace je le briserai et rien sur la terre ne pourra m'arrêter!

***

C'est fait!

Par une belle nuit froide et calme, sous le regard brillant des étoiles qui de là haut contemplaient une fois de plus le duel de l'homme contre Dieu, le monstre humain vient de s'arrêter vaincu, écrasé bêtement par un bloc de glace qu'un peu de prudence aurait pu lui faire éviter...

Une clameur géante se fit entendre... le gouffre se referma sur sa victime et l'océan continua de rouler doucement ses vagues ondulées...

***

O homme, regarde!.. et souviens-toi!..

Regarde ce que tu es,.. d'où tu viens!.. et où tu dois aller!..

Souviens-toi que, malgré tout, Dieu est le maître et que lui seul a la puissance...

Souviens-toi que l'argent est peu de chose et que les millionnaires sont des hommes.. mortels comme les autres!..

Souviens-toi qu'ici-bas tout est vanité et mensonge hormis servir Dieu et l'aimer de tout son cœur!..

Souviens-toi!.. ô homme!..

LE FRANC-TIREUR

Une leçon aux adversaires du français

UN IRLANDAIS DE NEW-YORK ÉCRIT AU "FREEMAN'S JOURNAL" UNE LETTRE DANS LAQUELLE IL DÉMONTRE QUE L'ANGLAIS N'EST PAS NÉCESSAIREMENT LA LANGUE DES ETATS-UNIS.

Le "New-York Freeman's Journal and Catholic Register" du 23 mars a publié la lettre suivante:

"Ce pays s'en porterait beaucoup mieux, si nous répandions l'usage du français, de façon à faire de l'Amérique un pays bilingue au lieu d'un pays unilingue. Il est absurde pour l'Amérique de se faire un fétiche de l'anglais, parce que l'anglais n'est manifestement pas sa langue maternelle. Les Etats-Unis ont été un pays de langue hollandaise, de langue française, de langue espagnole, aussi bien que de langue anglaise. Ils ont été colonie hollandaise, colonie française, colonie espagnole, dans un sens aussi véritable que colonie anglaise. La proportion de sang anglais est infinitésimale dans le peuple américain. Les noms sont des indications tout à fait fausses. Les noms anglo-saxons sont surtout portés chez nous par les nègres et les Juifs russes.

Américanisation veut surtout dire aujourd'hui anglicisation. Les immigrants, pour la plupart, veulent bien devenir des Américains, mais pas des caricatures des Anglais. Plusieurs d'entre eux viennent de pays qui n'ont absolument rien à apprendre de l'Angleterre. La civilisation latine est beaucoup plus ancienne et plus belle que la civilisation anglo-saxonne.

Son trait le plus saillant est l'absence de cette malveillance entre les classes qui s'appelle snobisme, cette suspicion entre les sectes religieuses qui s'appelle bigoterie, cette antipathie entre les races dont le Sud nous donne l'exemple révoltant.

Ces brutalités de sentiment font partie de notre héritage anglo-saxon. Les hommes d'éducation latine ne les comprennent pas.

Ce serait donc tout profit pour nous, si, en même temps que de l'anglais nous nous servions du français comme clé de culture européenne. L'Europe est notre mère-patrie. Nous sommes les héritiers de la civilisation du Nord et du Sud. Avec toutes les chances de devenir une nation de polygrottes nous sommes les plus mauvais polyglottes du monde. Pourtant l'homme instruit a toujours été un multilingue. Les Romains parlaient couramment le grec. L'Irlandais du Moyen-Age parlait le latin et le grec, aussi bien que le gaélique. Dans cette question de langue on peut faire des miracles. Si le peuple le voulait, ce pays deviendrait gallophone en vingt-cinq ans. L'homme ordinaire, s'il en avait la chance, pourrait parler et penser dans une douzaine de langues. En nous entêtant à ne nous servir que de la langue anglaise, nous autorisons l'arrogance de l'Anglais et nous nous fermons les chemins de toute culture."

(Signé),

HERBERT O'HARA MOLINEUX

New-York, 26 février 1912.

Pour ne pas être mangé

Le petit Jacques a bien su sa leçon et demande à sa mère une histoire "en récompense". Et voici le dialogue qui s'engage entre maman et bébé:

—Il était une fois, au Jardin des Plantes, un gros serpent, un boa. Chaque matin, on lui apportait à manger un petit chevreau.

—Tout vivant?

—Tout vivant.. Habituellement le, petit chevreau, épouvanté, allait se blottir dans le coin de la cage et se laissait manger sans se défendre.. L'autre jour, ce fut le tour d'un petit chevreau tout noir. Au lieu de se laisser faire comme les autres, il se mit à courir sur le boa et à le frapper à coups de pieds et à coups de tête.

—C'est bien fait! C'est bien fait! s'écrie Jacques.

—Remarque bien, reprend la mère, que cela pouvait passer pour de la pure folie, car le serpent est tellement plus gros que le chevreau, tellement plus fort, qu'il paraissait bien certain que le petit chevreau tout noir serait mangé. Mais il fit tant, le petit chevreau tout noir, il se démena si bien, il fut si courageux, qu'un gardien dit: "Cet animal-là va éborgner notre boa, retirons-le. On le redonnera demain au serpent." On le retira et on en apporta un autre qui fut croqué.

—Et le petit courageux?

—Attends. On le fit entrer dans la cage le lendemain matin.

—Et alors?

—Il recommença ce qu'il avait fait la veille..

—A donner de grands coups de pieds et de grands coups de tête au gros boa?

—Oui.

—Alors?

—Alors, le directeur du Jardin des Plantes vint à passer, il se fit raconter l'aventure et, pour récompenser le petit chevreau tout noir de son intrépidité, pour le récompenser d'avoir ainsi lutté malgré sa faiblesse, il donna l'ordre de l'épargner.. ce qui fut fait..

—Ah!.. dis donc, petite mère?

—Mon chéri?

—C'est la maman qui a dû être contente, au petit chevreau tout noir!

Tu peux le dire! mais il y a une morale à mon histoire.

—Quelle morale?

—Celle-ci: Il ne faut jamais consentir à être mangé.

—Tu me la raconteras encore, dis?

Une scène de la LA FRANÇAISE *(Acte 1, sc), de Brieux.*

***

Racontez-vous souvent cette histoire, catholiques du Canada. Le jour où vous ne consentirez plus à être mangés.. on ne vous mangera plus. Puisse ce jour se lever enfin!

B. P. de l'Immaculée Conception

Les Mémoires de Louis Schmidt

Reminiscences

Écrites spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

CHAPITRE VI

(1870-80)

(Suite)

Il ne faisait pas bon alors d'aller s'amuser à Winnipeg: Toussaint Lussier, Baptiste Lépine et autres en firent la triste expérience.

Elzéar Goulet, poursuivi par une bande d'enragés se jeta à l'eau pour traverser la rivière à la nage, mais on l'y assomma à coup de roches. Ce fut un deuil général parmi les Métis et, à leur tour une haine mortelle s'empara de leurs cœurs.

Mais laissons ces scènes dégoûtantes, et parlons un peu de la nouvelle administration de la Province. Le gouverneur Archibald était heureusement animé des meilleurs intentions envers tous les éléments de la population également. Il entrait complètement dans les vues de Sir Geo. Cartier qui ne voulait pas faire d'injustice aux Métis.

Disons en passant que plusieurs Canadiens distingués étaient venus au Manitoba, soit avec Mgr Taché, soit avec M. Ritchot, tels que M. Girard, M. Royal et M. Dubuc. Ils seront maintenant les chefs du parti français.

M. Archibald s'adjoignit d'abord deux ministres pour gouverner. M. Girard, comme représentant l'élément français et Alfred Boyd homme modéré, et qui reflétait plutôt les idées des anciens colons écossais.

Les efforts de la nouvelle administration se portaient surtout vers l'apaisement des esprits, mais ils complétaient en même temps les rouages nécessaires au bon gouvernement de la province. Ils délimitèrent les divisions électorales, en vue de la formation de l'Assemblée Législative, et nommèrent les membres du Conseil Législatif, au nombre de sept, comme le voulait l'Acte de Manitoba.

Je suis heureux de dire que pour ces arrangements et ces nominations on avait le plus souvent recours aux conseils de Mgr Taché.

Voici les conseillers français ou catholiques.

James McKay, métis anglais, PRÉSIDENT; Docteur O'Donnell, ancien prisonnier pris avec Schultz; Salomon Hamelin, ancien membre du Conseil d'Assiniboïa; François Dauphinais, ancien membre du Conseil de Riel.

Les élections pour l'Assemblée Législative eurent lieu à la fin de décembre, plusieurs se firent par acclamation. Il y avait vingt-quatre membres, dont douze français ou catholiques. Voici leurs noms et la circonscription qu'ils représentaient:

(1) Angus McKay, métis anglais catholique, Lac Manitoba. (2) John McTavish, anglais, caissier de la Compagnie, parlant très bien le français, catholique, Pointe de Chênes. (3) Geo. Klyne, métis français, Ste Agathe. (4) Pierre Delorme, métis français, St Norbert Sud. (5) Joseph Lemay, Canadien, St Norbert Nord, (6) André Beauchemin métis, St Vital, (7) M. A. Girard, canadien, St Boniface Est, (8) Louis Schmidt, métis, St Boniface Ouest, (9) Henry Clarke, canadien-Irlandais, St Charles, (10) Pascal Breland, métis, St François Xavier Est, (11) Joseph Royal, canadien, St François Xavier Ouest, (12) Joseph Dubuc, canadien, Baie St Paul.

De ces douze représentants je ne connais que Pierre Delorme, Joseph Dubuc et moi de vivants aujourd'hui. Je n'ai cependant jamais appris la mort d'Angus Mckay.

VISITE A RIEL

Au mois de janvier 1871 avant l'ouverture du Parlement, je suis allé faire une visite à Riel, à St Joe, en compagnie des frères Lépines, Maxime et Ambroise, plus souvent appelé Didyme.

Ce dernier avait pu tromper la vigilance de ses ennemis qui pendant si longtemps l'avaient recherché de tous les côtés, autour de sa demeure et ailleurs, et il fit, comme nous, le voyage sans encombre.

Encore en ce temps-là, il n'y avait pas une seule maison entre la rivière aux "grakias"—aujourd'hui Morris—et Pembina, et de Pembina à la Pointe à Michel, à 12 milles de St Joseph.

Nous trouvâmes Riel au petit Lac du Diable, sur la Rivière Pembina. Je ne sais plus avec qui il demeurait. Il fut très content de nous voir. Inutile de dire combien de choses nous avions à nous communiquer. Pauvre ami, comme nous le plaignions de tout notre cœur de le voir vivre ainsi exilé, et spectateur lointain et inutile des grands événements qui se passaient dans son cher pays!

OUVERTURE DE LA SESSION

L'ouverture de la session parlementaire se fit avec le plus grand apparât. Cela ne s'était pas encore vu au Manitoba, et il y avait plus d'une raison pour y mettre tout l'éclat possible.

Le gouverneur avait un habit dont le devant était tout de drap d'or, et les officiers qui l'accompagnaient portaient également les habits les plus somptueux.

Il y avait maintenant quatre ministres dans le Cabinet: M. Clarke, le député de St Charles, comme procureur général, et le capitaine Howard, comme ministre des Travaux Publics, avaient été adjoints à MM. Girard et Boyd. Tous les quatre siégeaient à l'Assemblée Législative.

Sans être premier ministre—car il n'y avait pas alors de ministère solidairement responsable comme aujourd'hui—c'est l'honorable Clarke qui occupait le premier siège à droite de l'Orateur, et il était le *leader* de la Chambre.

C'est M. Royal qui fut choisi comme Orateur ou président de l'Assemblée. Ce poste lui allait admirablement. Déjà versé dans la pratique parlementaire, la procédure lui était des plus faciles. Il était dans son élément. De plus, sa tenue pleine de noblesse en imposant, et la toge qu'il portait, ajoutait encore à son air de dignité.

(A Suivre)

DEUX ANS AUX PAYS DES CHAMEAUX

ROMAN VECU

PAR

LE FRANC-TIREUR

Écrit Spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

DEUXIÈME PARTIE

Dans le Sahara

IX

FAUSSE ALERTE ET COMBAT

(Suite)

—Feu partout!... à volonté!... commanda l'adjudant en donnant le signal avec son revolver.

Les douze disciplinaires, sans armes, connaissant la consigne en pareil cas, s'étaient couchés par terre en se dissimulant le plus possible.

La fusillade commença de suite, meurtrière et terrible d'un côté, languissante et presque inoffensive de l'autre.

Malgré la chaleur et la fatigue, chacun comprenait que sa vie était en jeu et retrouvait une ardeur que l'ennemi avait supposée perdue.

Armés seulement de lances, de sabres et de quelques fusils primitifs, les adversaires ne tardèrent pas à reconnaitre leur infériorité et tournèrent le dos.

—Sus aux fuyards! .. à la baïonnette!... tue!... tue!... que pas un n'en réchappe!...

—En avant!... cria Moreau, allons, mes amis!... à la fourchette!....

Les commandements se croisaient, se répétaient et tout le monde courait, tout le monde s'animait, tout le monde commandait.

Les tirailleurs indigènes surtout, ivres d'une telle fête, paraissaient enragés....

—Ah Karbi!.... Ourrahsek Moulana!... tioue!... tioue!... tioue!.... criaient-ils avec exaltation.

Moreau. Dorel et Vivès après avoir couru quelques temps en se groupant le plus possible. s'arrêtèrent, se contentant de bien viser et de tirer rapidement.

Ils savaient que leurs balles iraient plus vite que leurs jambes et qu'ils auraient besoin de ces dernières pour continuer leur route.

Au bout de vingt minutes environ, sur l'ordre de l'adjudant. le clairon sonna le rassemblement.

Force lui fut de répéter trois fois la sonnerie, car les turcos là-bas, semblaient refuser d'abandonner leur proie.

Enfin, le calme se refit de nouveau; de nombreux cadavres gisaient çà et là sur le sable. mais le convoi n'avait que deux chameaux abattus et quelques hommes légèrement blessés.

La victoire était complète.

Les disciplinaires, assis tranquillement sur le point culminant d'une dune, contemplaient le spectacle et fumaient en amateurs.

X

LE PUITS EMPOISONNÉ — EL GOLÉA

Harassés de fatigue, ils allaient la tête basse et pourtant..... les les conversations devenaient plus vives peu à peu et les chants plus fréquents. Le courage était revenu rien qu'à la pensée que demain on allait arriver à El Goléa, c'est-à-dire au terme depuis longtemps désiré de ce voyage.

Ce jour là, Dorel et Moreau, qui pour ne pas faire comme les autres, avaient, avec la permission de leur chef, quitté la colonne pour suivre la ligne télégraphique, rencontrèrent chemin faisant, un vieux poteau laissé hors d'usage sur le sable.

—Chouette. s'écria Dorel, pour une fois. mon vieux, on va pouvoir faire cuire la soupe avec du bois!

—Oui. mais s'agit d'emporter l'objet.

—Pas malin, prends par un bout je prendrai par l'autre.

Ainsi fut fait et les deux originaux chargés de leur fardeau rejoignirent le convoi quelques instants plus tard.

L'adjudant ayant absolument refusé de placer ce colis non réglementaire sur les chameaux, nos deux entêtés s'obstinèrent à le porter sur leurs épaules.

Ils firent ainsi joyeusement onze kilomètres dans le sable.

La dernière journée ne devait pas être meilleure que les précédentes.

En arrivant au puits de El hadj Aïssa. on dressa les tentes selon la coutume, on prépara les haricots, les marmites et les plats, mais quand on voulut puiser de l'eau pour la cuisine,.... ô déception, le puits était presque à sec et les cordes étaient trop courtes.

On est ingénieux quand on a faim.

Les longues ceintures rouges des tirailleurs furent mobilisées, il fallut en attacher six les unes aux autres pour arriver au niveau de l'eau et quand on retira le seau de toile des profondeurs de la citerne,... horreur!... il ne renfermait qu'un peu d'eau vaseuse avec une tête de chien mort....

Le puits était empoisonné!...

Les clameurs et les imprécations furent inutiles, on ne pouvait faire ni soupe ni pain. Il ne restait qu'une solution: entreprendre immédiatement les dix-neuf kilomètres qui restaient encore avant d'arriver à El Goléa.

C'était peu de chose et malgré la fatigue, cette combinaison fut acceptée et le convoi se remit en route le ventre vide et la tête basse.

(A Suivre)

Les illusions d'un anglomane

N. B. DÉFENSE à tous ceux qui sont entichés d'un amour excessif pour l'étude de l'anglais de lire ceci.

Le dialogue suivant est imaginé par M. l'abbé Gaire, le vaillant colonisateur du sud de la Saskatchewan. qui fait publier à Lille en France. un charmant bulletin trimestriel intitulé "Le Défenseur du Canada catholique et francais."

(DIALOGUE)

(Suite)

LAFRANCHISE

C'est là surtout que la mère de famille doit être très versée dans la connaissance de cette langue, afin de la parler aussi correctement que possible et de l'enseigner à ses enfants. Dans ces régions, c'est à la femme française qu'incombe plus spécialement la mission de maintenir notre belle langue, et c'est d'elle surtout que dépend son triomphe définitif.

Mais il est de toute évidence que cela ne pourra s'obtenir qu'autant que la femme française aura bien appris sa langue maternelle dans sa jeunesse.

Et voilà pourquoi la connaissance du français est plus indispensable à la Française au Canada que nulle part ailleurs dans le monde. Voilà pourquoi, plus que nos garçons eux-mêmes, nos filles doivent s'appliquer ici tout spécialement à l'étude du français. Elles n'ont pas à s'inquiéter de savoir bien l'anglais, qui leur importe si peu, et dont par là on peut dire que le temps qu'elles lui consacrent est presque du temps perdu.

Il y a plus: je dois même ajouter que la connaissance de l'anglais peut parfois être un véritable danger pour la fille française. En effet, si nous recommandions trop à celles-ci l'étude de l'anglais, si pour cela il arrivait qu'elles connussent mieux cette langue que la langue maternelle, elles seraient très portées à rechercher la société anglaise, qui, dans ce pays, est presque toujours protestante; elles seraient par là fort en danger d'épouser des Anglais et peut-être des protestants. Dans le premier cas ce serait l'anglais qui serait parlé au foyer de cette Française, et ce serait l'anglais que parleraient habituellement ses enfants. Dans le second, la religion de nos filles serait en grand danger de sombrer dans celle de l'entourage protestant et ce danger serait plus redoutable encore pour les enfants de cette femme. Ceux-ci, nés loin des influences catholiques, entourés de tous côtés de protestants, ne respirant partout qu'anglais et protestantisme, seraient irrévocablement perdus pour la race française et peut-être pour la religion catholique elle-même.

C'est là l'histoire navrante de millions d'individus des Etats-Unis. Ces malheureux descendants de catholiques sont devenus des protestants ou des gens sans foi, pour être issus de ces funestes mariages mixtes.

Au Canada, ce danger, pour n'être pas aussi sensible, n'en existe pas moins réellement. Dans l'Ontario spécialement, il y a des milliers et des milliers d'Irlandais qui sont passés ainsi du catholicisme au protestantisme, quand ils n'ont pas glissé dans l'irréligion.

Cet effroyable danger des mariages mixtes sera d'autant mieux évité par nos Canadiennes-Françaises qu'elles connaitront moins l'anglais et parleront plus le français de préférence.

Tout concourt, l'expérience comme le raisonnement, pour éclairer ces choses de la plus vive lumière.

Pourquoi le catholicisme s'est-il si bien conservé chez les Canadiens-Français¿ C'est parce que ceux-ci ont su élever entre eux et les Anglais la barrière infranchissable du français. Et pourquoi tant d'Irlandais sont-ils devenus protestants? C'est parce que parlant la langue des Anglais, ils ont été amenés par là à en prendre jusqu'à leur mentalité et jusqu'à leur religion.

Tout cela prouve clairement que nous ne devons pas nous inquiéter si fort de faire donner à nos enfants l'enseignement de l'anglais. Ne voyez-vous pas comment, sans presque y penser, ils arrivent toujours à savoir assez cette langue sans moins l'avoir apprise à l'école.

Nous devons, au contraire, être très vigilants pour faire apprendre le français à nos enfants.

L'expérience prouve qu'ils sauront toujours assez l'anglais, mais qu'ils sont en danger, si l'on n'y prend garde, d'ignorer le français.

Que nos fils apprennent l'anglais, s'ils y voient un réel avantage, mais qu'ils apprennent si bien le français que celui-ci reste leur langue préférée.

Quant à nos filles il importe beaucoup qu'elles perdent peu leur temps à l'étude de l'anglais, c'est du français surtout qu'elles ont besoin. Qu'elles cultivent avec une sorte de piété filiale cette langue incomparable que leurs pères ont faite, que leurs pères ont parlée et que les Bossuet et les Fénélon, les Descartes et les Pascal, les Corneille, les Racines et tant d'autres génies ont élevée bien au-dessus de toutes les langues modernes.

Il y a pourtant. dirai-je en terminant, des circonstances où un Français fait bien d'étudier à fond la langue anglaise: c'est quand ce Français se destine à quelque fonction publique en certains quartiers; c'est ainsi qu'il convient que l'instituteur, le prêtre, l'avocat, le médecin, l'homme de bureau, dans certains districts du Canada, possèdent bien cette langue. Mais ils devront étudier le français tout aussi bien, et de plus, cette dernière langue devra rester toujours leur langue preférée.

(A Suivre)

Inscrivez votre nom au livre d'or de la langue française

Dès que nous avons fait appel l'automne dernier à la population française de la Saskatchewan pour obtenir son adhésion au Parler Français, des milliers de signatures nous sont parvenues et combien ces adhésions étaient sincères, le congrès de Duck Lake l'a bien démontré.

C'est dire que le Congrès de la langue française qui aura lieu à Québec du 24 au 30 juin est salué de tous avec joie.

Un volume, qui vaudra son pesant d'or sera publié, après ce Congrès, contenant le rapport complet de tous les discours et de tous les travaux. C'est un livre qui devrait se trouver dans toutes les familles.

Votre nom y sera inscrit si vous devenez au moins *membre adhérent* du Congrès, en versant dès maintenant au Trésorier Général la modique somme de 50 cents.

En souscrivant la somme de $2.00 votre nom sera inscrit comme *membre titulaire*, et vous recevrez gratuitement le volume du Congrès.

Inscrivez votre nom au plus tôt au livre d'or de la langue française et hâtez-vous d'envoyer votre contribution. Dans la plupart des paroisses les MM. du Clergé se chargent de recueillir ces souscriptions et de les transmettre au Trésorier général du Congrès, M. l'abbé S. A. Lortie, de Quebec. C'est la méthode la plus expéditive et la meilleure.

Il ne faut pas que la Saskatchewan reste en arrière. Plus le volume aura de signatures plus nos réclamations auront d'éloquence.

A l'œuvre donc ! que chaque paroisse fasse parvenir à Québec le plus de signatures possible, soit de membres *adhérents*, soit de membres *titulaires*.

Membre adhérent : cotisation 50 cents.

Membre titulaire : " $2.00

Adressez vos envois au Trésorier Général du Congrès,

M. l'abbé Lortie,
casier 236
Québec.

Marcelin

—M. Antoine Marcelin est entré en convalescence. Pour témoigner sa reconnaissance à la bonne sainte Anne il a résolu d'acheter une belle statue de la grande sainte. Il a déjà doté une église du Nord autrefois d'une statue de la Mère de la T. S. Vierge.

—M. Smith a vendu deux sections de terrain en prairie, à $22. l'acre.

—M. le Dr Hopkins a vendu sa pharmacie à M. D. Lacroix.

—Le conseil du village va construire des trottoirs sur toutes les principales rues.

—M. Josué Labrosse est parti pour le Montana pour acheter une bande de chevaux. Un cheval (1000 lbs) se vend ici de $200 à $300.

M. George Fisher est entré à l'emploi de M. H. Labrosse, marchand général.

—M. Hormidas Tessier a ouvert une boutique de ferblanterie. Nous lui souhaitons bon succès.

—Il nous faudrait encore ici un tailleur, un boulanger, un dentiste. Marcelin se développe rapidement, les hommes de métier y feront de bonnes affaires.

Retraite

Le 28, 29 et 30 avril, une retraite sera prêchée par M. l'abbé Sinnett. Le R. P. Simonin, O.M.I., y prêtera aussi son concours. Avis aux paroissiens éloignés de l'église.

Naissances

A M. Pierre Labrosse : un garçon Simon-Pierre-Paul, baptisé le 14. Parrain, M. le Curé ; marraine, Mme Vve Lalonde.

A M. Guillaume Lalonde, une fille, (douzième enfant) Marie-Ange-Rosalie, baptisée le 16. Parrain et marraine : M. et Mme Ant. Marcelin.

Battleford

Enfin ! comme on respire plus à l'aise, lorsque les poumons se dilatent, avec un peu de gourmandise, sous la tiède haleine du printemps. Les poëtes ont chanté les beautés de l'hiver, mais la chaleur de leurs vers n'a jamais fait monter d'un degré la température, qui nous glace, et nous tient renfermés entre quatre murs, prisonniers de ce (dieu de l'hiver) qu'on appelle vulgairement, le fourneau. J'aime mieux ces poëtes, lorsqu'ils nous montrent les délices de la saison nouvelle ; dans ce renouveau, cette brise qui nous caresse en chantant, cette tiède et vivifiante atmosphère qui vous pénètre, on se sent revivre à l'instar de la grande et belle nature, qui sous le soleil et le sourire du Bon Dieu, étale à nos yeux, la manifestation ancienne et toujours nouvelle d'une vie bien réelle.

Ceci, me direz-vous, n'a rien à faire avec Battleford, c'est ce qu'on appelle un résumé de (lieux communs) ; je suis avec vous, mais voyez jusqu'à la fin, ce qui va suivre appartient en propre à Battleford et n'a rien de commun avec aucune autre localité. C'est encore des chiffres que je vais vous faire lire, mais les chiffres, comme les discours, sont parfois très éloquents, alors soyez un peu patients.

Je prends au hasard parmi les dernières ventes : Lots 21-22, 21e Rue, $9,000 ; un lot en face du patinoir, $3,000 : un lot vis-à-vis les Bureaux de la Presse $4.500 : un lot, 23e Rue, vendu à M. L. P. O. Noël pour $5,000 : 3 lots ont un offre de préférence (option) de $26, 000 ; un lot au coin de la 25e Rue $2,5000 ; un lot à côté de la Presse, $3,500 comptant. M. Burlingham a vendu son ancien lot, en face du Bureau de poste, pour $12,000 : quelques jours après $14,000 ont été refusées pour le même lot par par le nouvel acheteur. Mme Champagné a vendu son "Restaurant Occidental" pour la somme de $4,000.

Une magnifique croix à lumière électrique a été instaliée sur l'église de St Vital, cette croix se voit de très loin et fait un effet splendide : par la nuit sombre, on croirait voir un nouveau Labarum dans le firmament ; on peut l'apercevoir de la gare du C. N. R. à North-Battleford.

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Gagnon prend du mieux.

Nous avons eu lundi, le service funèbre de M. Ubald L'Heureux, décédé vendredi dernier à Denholm, à l'âge de 22 ans. Le R. P. Paillé a chanté la messe, le R. P. Mourey a donné l'absoute, et le R. P. Vandandale chantait à la tribune avec le chœur de chantres. Les nombreux amis et parents du défunt étaient présents, et offrent, par mon entremise, une publique et sincère marque de sympathie à la famille en deuil. R. I. P.

Meyronne

L'annonce que le C.P.R. va construire cent milles cette année-ci sur sa ligne Weyburn-Lethbridge qui passe par ici a mis la joie et le courage au cœur de tous nos colons. Il était temps. Pensez donc depuis plus de trois ans, résidant à soixante, soixante-dix et quatre-vingt milles du chemin de fer, tout leur argent s'en est allé le long du chemin, dans leurs nombreux voyages à la station. Il y a deux ans, c'était la sècheresse. L'an dernier, la récolte était bonne. Mais, vu l'éloignement du chemin de fer, les machines à battre étaient rares : la grande partie des récoltes est restée sous la neige. Ceux qui ont été assez favorisés pour battre, ont mille difficultés à écouler leur grain. Songez donc ! transporter une charge de grain à soixante milles, pour arriver à Morse et s'entendre dire par l'homme de l'élévateur : Il n'y a pas de place ; attendre un, deux jours, et livrer son grain, faute de mieux, pour le prix minime qu'on vous en offre, quarante à cinquante cents du boisseau ; n'y a-t-il pas vraiment là de quoi décourager les plus courageux. On revient chez soi après cinq ou six jours ; résultat : on a vendu son grain, tué ses chevaux, brisé ses voitures, et l'on a les poches vides. Il était donc grand, grand temps que cela finisse. Mais, grâce à Dieu, nous voyons poindre l'aurore de jours meilleurs.

—Monsieur Pétrin, un Canadien du Maine, arrivé ici l'hiver dernier, a été assez heureux pour pouvoir faire son entrée sur un homestead et une préemption.

C'est qu'en effet, ici, la terre est si belle et si bonne et les perspectives d'un bon avenir sont si brillantes, que les terres à prendre sont excessivement rares. Mais voici le moment où les Canadiens assez fortunés pour pouvoir acheter et assez amis de leurs aises pour ne pas vouloir s'imposer les ennuis d'un séjour prolongé loin du chemin de fer, pourront sans peine contenter leur désir. Nombre d'Anglais et d'autres autour de nous vont vouloir vendre, pour une raison ou pour une autre.

Déjà il y a une belle demie-section, une magnifique, à vendre non loin de l'église. On peut s'adresser à Monsieur le curé Meyronne, qui se fera un plaisir de donner tous les renseignements voulus.

Prière aux journaux de l'Est de reproduire.

A L'HOTEL

—Garçon, je ne puis manger cette soupe.

—C'est bien, monsieur ; je vais vous apporter un bouillon.

Il sert le bouillon.

—Garçon, je ne puis manger ce bouillon.

—Il est bon cependant, monsieur. Je vais vous servir un potage.

—Garçon, je ne puis encore manger ce potage.

—Mais, monsieur, je voudrais bien savoir pourquoi vous ne pouvez rien manger de ce que je vous sers ?

—Parce que je n'ai point de cuiller.

Calendrier de la Semaine

Pour l'Ouest Canadien

Dimanche, 28 avril, Patronage de Saint Joseph.

Lundi. 29, S. Pierre, martyr.

Mardi, 30, Ste Catherine de Sienne, Vge.

Mercredi, 1 mai, SS. Philippe et Jacques, apôtres.

Jeudi, 2, S. Athanase, évêque et conf.

Vendredi. 3. Invention de la Ste-Croix.

Samedi. 4, Ste Monique. veuve.

Dimanche. 5 mai, 4ième dimanche après Pâques.

Loi municipale concernant l'Hotel de Ville

Cette question de l'Hotel de Ville a été beaucoup discutée depuis quelque temps, et plus on approche du jour du vote (1er mai) plus l'opposition à cette mesure prend de consistance.

En effet, la construction de cet édifice n'est certainement pas urgente et la question ne peut que gagner à être remise à plus tard. La décision pour une entreprise de ce genre ne peut être prise à la légère et ce n'est certes pas trop de quelques mois d'étude pour avoir une idée nette de la somme à dépenser et du genre d'édifice à construire, aussi bien que pour choisir définitivement l'emplacement; en se hâtant trop on risque de faire une fausse manœuvre qui plus tard pourrait être regrettée.

Pour cette année, le Conseil de Ville a déjà à mener à bien l'établissement du moulin, la construction des traverses, l'amélioration des trottoirs, etc., et si l'on en juge par le lenteur à se mettre au travail, cela pourra durer une bonne partie de l'année. De plus le Conseil pourrait parfaitement occuper temporairement et à très peu de frais la propriété déjà acquise par la ville et y ménager une place pour l'appareil à feu.

Enfin en votant maintenant pour l'adoption de cette loi municipale, ce serait donner trop de pouvoir à un Conseil qui n'a pas l'estime et l'approbation de la majorité des contribuablss.

Pour ces diverses raisons, nous conseillons à tous les électeurs de bien considérer la question avant d'aller voter et de ne pas oublier que voter contre cette loi municipale n'est pas voter contre l'érection d'un hotel de ville, mais seulement la retarder quelque peu.

Que tout le monde fasse son devoir le 1er mai en votant pour la loi concernant le moulin, c'est là l'essentiel. Pour l'hotel de ville nous n'aurons pour notre part aucune hésitation à voter contre, et nous ne doutons pas qu'en approfondissant les quelques réflexions ci-dessus. beaucoup de contribuables, surtout parmi la population française. se feront un devoir de voter aussi *contre*. En tous cas, quelle que soit l'opinion de chacun à ce sujet, que tout le monde vienne voter afin de démontrer que tous s'intéressent à l'avenir de notre ville naissante.—Pas d'abstentions.

M.-J. Dubois.

Chronique Locale

—Nous apprenons qu'une nouvelle vacance s'est produite dans les rangs du conseil de ville et qu'une élection doit avoir lieu prochainement pour pourvoir au remplacement du conseiller démissionnaire.

—La Chambre de Commerce va inaugurer avec l'aide du Conseil de Ville, un système d'annonces pour Duck Lake et les environs, comportant la distribution (au Canada et à l'Etranger) de brochures montrant les avantages de la région. Ce mode de réclame pourra avoir du succès s'il est établi sur des bases solides, et si tous les colons établis ici veulent bien y donner leur appui. Nous espérons être en mesure d'en dire un peu plus à ce sujet dans un prochain numéro.

—Nous apprenons à la dernière minute que M. M.-J. Dubois a été relevé de ses fonctions de sous-agent des terres à Duck Lake par le nouveau gouvernement d'Ottawa.

—M. G. Ens M. P., accompagné de MM. Brown et Young, de Rosthern, était de passage à Duck Lake vendredi dernier.

—M. H. P. Wunderling. de Chicago Ill, représentant de la Compagnie Northwestern Land séjournera trois semaines ici. Il affirme que notre région d'ici à Rosthern possède les plus beaux terrains de l'Ouest Canadien.

Jardinier demandé

—ON DEMANDE un bon jardinier. Salaire très rénumératif. S'adresser à H. Mitchell, Duck Lake.

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord		.78
no. 2 id.		.75
no. 3 id.		.68
no. 4 id.		.57
Œufs frais	la douz.	20
Beurre	la livre	25

On demande

Des personnes disposées à former dans leur localité une petite classe d'enfants ou d'illettrés pour leur apprendre à lire le français et à l'écrire par une méthode facile. Il n'est pas nécessaire d'appartenir à l'enseignement, et ce travail peut être fait comme supplément aux occupations ordinaires. Bonne rénumération. S'adresser à

M. Louis TESSON,
116 Chestnut Avenue,
25-4-12 Jamaica Plains, Mass., E.-U.

PERDUE

Jument de 3 ans, grise bleue. visage blanc. pas d'étampe. $25 de récompense à celui qui la ramènera à

M. Azarie GAREAU,
Bellevue, Sask.
25-4-12 4 f (Garonne P. O.)

A Vendre

Terrain et batisse à Duck Lake. Offre raisonnable sera acceptée.

W. H. CROSS.
Aberdeen. Sask.

Ville de Duck Lake
Loi municipale No.

ATTENDU qu'il a été jugé opportun et nécessaire d'ériger un hôtel de ville qui comprendra aussi un local pour conserver en bon ordre les appareils d'incendie.

La valeur des propriétés dans la ville sujettes aux taxes est de $216,440 d'après le dernier rôle d'évaluation.

Le montant des débentures dûes par la ville est actuellement de $800 payable en versements égaux annuels de $200 portant intérêt de 8 pour cent.

EN CONSÉQUENCE. la municipalité de Duck Lake par le Maire et son Conseil décrète ce qui suit :

1o. Que des débentures soient émises au montant de $6000 pour les fins ci-dessus mentionnées.

2o. La période de temps sur laquelle s'étendra la dette sera de vingt ans.

3o. Le montant des versements à payer sera de $300 et sera payé avec l'intérêt de chaque année.

4o. Le taux de l'intérêt sera de $5\frac{1}{2}$

Avis est par les présentes donné que je certifie que ce qui précède est la vraie copie d'un projet de loi municipale qui a été présenté et pourra être finalement adopté par lui s'il obtient l'assentiment des citoyens.

Le vote sur cette loi municipale aura lieu aux bureaux du Conseil, le mercredi, premier jour de mai 1912. entre 9 heures du matin et 5 heures du soir (temps normal. région des montagnes) et les bulletins seront comptés immédiatement après la fermeture du poll.

F. HOPWOOD,
Officier-rapporteur

Ville de Duck Lake
Loi municipale No.

ATTENDU que le Conseil a reçu en la forme suivante une pétition signée par la moitié des citoyens résidant dans la ville :

"Nous soussignés, citoyens de la ville de Duck Lake, demandons par les présentes au Conseil de Ville de la dite ville de prendre les mesures nécessaires pour proposer aux citoyens de la ville une loi municipale autorisant le Conseil à donner à la Compagnie "Dominion Milling, Limited", l'emplacement où se trouvait le moulin appartenant à la Compagnie "Farmer's Milling," de Duck Lake. comprenant cinq acres de terre, des moteurs à vapeur de 60 forces, des bouilloires et un condensateur, comprenant aussi les fondations en beton de la bâtisse du moulin, un étang réfrigérateur, deux puits et une voie ferrée, et à donner un octroi, en argent, de $3,000 à la Compagnie Dominion Milling lorsque leur moulin sera construit ; pour pourvoir aussi à ce que la Compagnie "Dominion Milling Limited" soit exempte de taxes pour une période de dix ans à partir du 1er janvier 1912."

La valeur des propriétés dans la ville sujettes aux taxes est de $216,440 d'après le dernier rôle d'évaluation. Le montant des débentures dûes par la ville est actuellement de $800 payable en versements égaux annuels de $200 portant intérêt de 8 pour cent par année.

En conséquence, la Municipalité de la ville de Duck Lake par le Maire et son Conseil décrète ce qui suit :

1o. Que la ville de Duck Lake accorde à la Compagnie "Dominion Milling Limited" l'emplacement où se trouvait le moulin a la Compagnie "Farmers Milling", de Duck Lake. comprenant cinq acres de terre environ : les moteurs à vapeur de 60 forces, les bouilloires, un condensateur et les fondations en beton de la bâtisse du moulin. un étang refrigérateur, deux puits et une voie ferrée.

2o. Que la dite ville paye à la dite Compagnie un octroi de trois mille dollars. en trois versements égaux comme suit :

$1000 le 4 septembre 1912 aussitôt que le moulin sera achevé.

$1000 le 4 septembre 1913.

$1000 le 4 septembre 1914.

3o. Que la dite Compagnie "Dominion Milling. soit exempte de taxes (excepté des taxes scolaires) pour une durée de dix ans à partir du 1er janvier 1912 inclusivement.

4o. Que la somme d'argent nécessaire comprenant $3000 pour l'octroi mentionné dans la clause 2 de cette loi municipale et $500 pour le paiement à la Compagnie "Farmers Milling" de la propriété mentionnée dans la clause 1 de cette loi municipale, tous leurs droits et privilèges devant être empruntés sur garantie de la dite ville.

5o. Que la période de temps sur laquelle s'étendra la dette sera de 20 ans, et le montant de chaque paiement annuel sur cet emprunt sera de $200 portant intérêt à $5\frac{1}{2}$ pour cent par année.

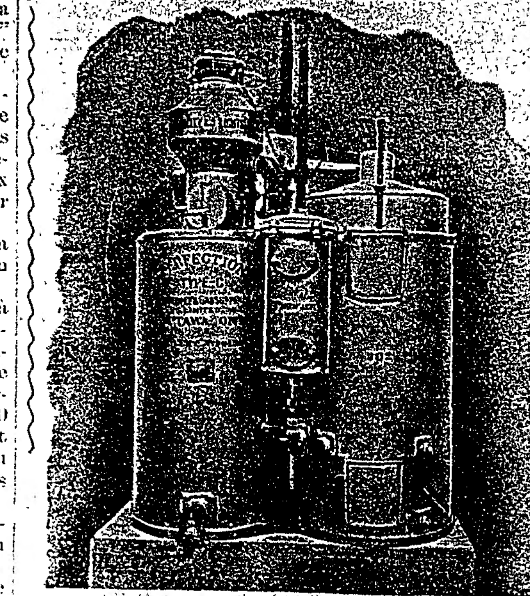
6o. Que le taux de l'intérêt sera $5\frac{1}{2}$ pour cent et sera payé annuellement avec chaque versement du capital.

7o. Que des débentures au montant de $4000 soient émises pour les fins de cette loi municipale.

AVIS est donc donné par les présentes que je certifie que ce qui précède est la vraie copie d'un projet de loi municipale, qui a été présenté au Conseil et qui pourra être finalement adopté par lui s'il obtient l'assentiment des citoyens.

Le vote sur cette loi aura lieu aux bureaux du Conseil, le mercredi, premier jour de mai 1912, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir (temps normal region des montagnes) et les bulletins seront comptés immédiatement après la fermeture du poll.

F. HOPWOOD,
Officier-rapporteur



RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement a l'agence ou a la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration. sous certaines conditions. par le père, la mère, le fils. la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

Devoirs.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead. sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui. ou possédée par son père. sa mère, son fils, sa fille. son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead. six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead. y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus. culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'âcre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.